

COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-80-039088-191

DATE : Le 14 juillet 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE LUC HUPPÉ, J.C.Q.

DOMINIQUE LALANDE
Demandeur

c.
AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC
Défenderesse

JUGEMENT

[1] M. Dominique Lalande en appelle d'un avis de cotisation émis par les autorités fiscales du Québec à l'égard de l'année d'imposition 2013. Cet avis de cotisation concerne des crédits d'impôts transférés à M. Lalande par sa conjointe, Mme Nadine Pintal. Il est lié à des avis de cotisation visant Mme Pintal pour les années d'imposition 2012, 2013 et 2014. Dans un dossier distinct¹, Mme Pintal en appelle des avis de cotisation qui la concerne. Les deux dossiers ont fait l'objet d'une preuve commune devant le tribunal.

[2] Par jugement rendu ce jour, le tribunal accueille en partie l'appel de Mme Pintal et défère au ministre, pour un nouvel examen et de nouvelles cotisations, les avis de cotisation concernant celle-ci. Étant donné que l'avis de cotisation visant M. Lalande

¹ Dossier numéro 500-80-039087-193.

dépend essentiellement du sort de l'appel formé par sa conjointe, il y a lieu également de le déférer au ministre pour un nouvel examen et une nouvelle cotisation.

POUR CES MOTIFS, LA COUR :

ACCUEILLE l'appel;

DÉFÈRE au ministre, pour un nouvel examen et une nouvelle cotisation prenant en compte les déterminations contenues dans le jugement rendu concurremment dans le dossier 500-80-039087-193, l'avis de cotisation numéro ML538521C02 du 3 février 2017;

LE TOUT, avec les frais de justice.

LUC HUPPÉ, J.C.Q.

Me Sophie Cardinal
Me Jessica Chénier
CARDINAL LÉONARD DENIS
Avocates du demandeur

Me Gabrielle Dagenais
REVENU QUÉBEC /DIRECTION PRINCIPALE DU CONTENTIEUX
Avocate de la défenderesse

Date d'audience : 19 et 20 octobre 2023 et 28 et 29 mai 2025